



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 28 septembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 69

Nombre de procurations : 13

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrick AUDARD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Patricia BEGIN suppléante de M. Laurent GOBET	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Kildine BATAILLE	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Didier RELOT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Isabelle RABUT
Madame Christine MARTIN	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Laurence GERBET	Monsieur Adrien GUENE
Madame Céline TONOT	Madame Claire VUILLEMIN	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Nadjoud BELHADEF	Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Cyril GAUCHER
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Olivier MULLER	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur David HAEGY	

Membres absents :

Monsieur Lionel SANCHEZ	Madame Danielle JUBAN pouvoir à Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Gaston FOUCHERES	Madame Océane GODARD pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Madame Catherine PAGEAUX
	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Madame Nadjoud BELHADEF
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Claire VUILLEMIN
	Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Guillaume RUET
	Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET

OBJET : CULTURE ET SPORTS**Convention de Partenariat 2023 entre Dijon métropole et les cinq radios associatives**

Dijon métropole souhaite renouveler pour l'année 2023 la convention de partenariat avec les cinq radios associatives présentes sur le territoire de Dijon métropole : Radio Campus, RCF en Bourgogne, Radio Shalom, 21 Radio et Diversité FM.

Grâce au réseau de communication sociale de proximité que représente ces cinq radios associatives, Dijon métropole souhaite mettre en place un programme d'émissions renouvelé lui permettant de faire connaître ses initiatives au plus grand nombre par le biais de messages d'intérêts général (MIG) de tout type et d'utilité publique. De nombreux sujets, grâce au maillage des 5 radios associatives, ont pu être portés à la connaissance des auditeurs et des auditrices, sur les sujets du quotidien métropolitain.

Ces messages seront ensuite diffusés sur les antennes des cinq radios associatives susnommées dans le but d'informer de manière claire et précise tous les habitants du territoire, afin de médiatiser les initiatives de la métropole en leur donnant une résonance plus importante.

La convention jointe en annexe régit les règles du partenariat établi entre toutes les parties pour l'année 2023.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la Convention de partenariat jointe en annexe ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN	POUR : 80	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 2
	DONT 13 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN